

**COMMUNE DE SAINT VALERY EN CAUX**

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2023**

## Table des matières

Préambule .....	3
1. Le contexte économique .....	4
1.1 Le contexte mondial .....	4
1.2 Le contexte européen .....	4
1.3 Le contexte national .....	5
1.4 La loi de finances .....	5
2. L'analyse financière rétrospective 2020-2022 – Budget principal .....	7
2.1 Section de fonctionnement .....	7
2.1.1 Les recettes .....	7
2.1.2 Les dépenses .....	9
2.2 Section d'investissement .....	11
2.2.1 Les recettes .....	11
2.2.2 Les dépenses .....	12
2.3 Résultat du budget principal .....	13
2.4 Fonds de roulement .....	14
3. Les orientations budgétaires 2023 .....	15
3.1 Section de fonctionnement .....	15
3.1.1 Prévisions de recettes .....	15
3.1.2 Prévisions de dépenses .....	17
3.1.3 Perspectives .....	19
3.2 Endettement de la collectivité .....	20
3.3 Section d'investissement .....	22
3.3.1 Les projets identifiés .....	22
3.3.2 Le financement .....	22
3.3.3 Le plan pluriannuel .....	22
3.3.4 Prospective 2023 .....	24
4. Le budget annexe .....	25
4.1 – Le nouveau conventionnement .....	25
4.2 – Le budget .....	26

## Préambule

La loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992, a imposé aux communes et aux collectivités d'une manière générale, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé le rôle de ce débat qui s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs. Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 en a précisé son contenu.

Le DOB doit présenter :

- les principales orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement ;
- les engagements pluriannuels basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- l'évolution des taux de fiscalité ;
- les informations relatives à la gestion de l'encours de la dette.

Au-delà de ces obligations légales, le Débat d'Orientation Budgétaire permet au conseil municipal de faire connaître sa stratégie financière après avoir fait le point sur sa situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités pour les années à venir. Ce débat et les documents présentés ne constituent en aucun cas des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles. **Les montants sont donnés à titre indicatif, dans la mesure où le compte administratif 2022 n'est pas encore définitivement arrêté et que le budget primitif 2023 est en cours d'élaboration.**

Enfin, il est rappelé que le ROB n'est pas seulement un document interne à la collectivité. Il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'intercommunalité dont la commune est membre, il doit également faire l'objet d'une publication sur le site de la commune.

# 1. Le contexte économique

## 1.1 Le contexte mondial

L'économie mondiale a enregistré en 2020 une contraction des plus importantes en temps de paix (impact du confinement sanitaire lié à la crise de la COVID 19) et a amorcé une reprise timide en 2021. Ce sursaut s'est accompagné de tensions fortes, de difficultés d'approvisionnement et de hausse de prix (composants informatiques et électroniques, transports maritimes, matières premières, main d'œuvre ...), autant d'éléments, qui n'avaient pas été prévus, qui ont engendré et engendrent encore des difficultés dans la réalisation des différents projets publics et privés.

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine, a renforcé le renchérissement des matières premières, notamment sur les céréales, puis sur le gaz par crainte d'une rupture des approvisionnements en provenance de la Russie.

La production mondiale s'est contractée sur le deuxième trimestre 2022 du fait du ralentissement des activités en Chine et en Russie d'une part, et de la consommation des ménages inférieure aux attentes aux Etats Unis d'autre part. Selon les prévisions, la croissance mondiale devrait ralentir, en passant de 6,1 % en 2021 à 3,2% en 2022. La baisse du pouvoir d'achat des ménages dans les pays développés, le reconfinement et la crise de l'immobilier en Chine, n'incite pas à l'optimisme pour 2023.

## 1.2 Le contexte européen

Du fait de sa proximité géographique avec le conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre : la situation du Royaume Uni est critique avec la crainte d'une récession sévère, et en zone Euro, l'inflation a atteint 10,7% en octobre.

Le soutien des politiques économiques a néanmoins permis une grande résilience du marché du travail (baisse du taux de chômage). Cela s'est traduit dans le même temps par une accélération des salaires dans le secteur privé et à un degré moindre, par une hausse dans le secteur public.

Afin de faire face à ce retour de l'inflation, la banque centrale européenne a amorcé un resserrement de sa politique monétaire. Après avoir interrompu ses achats d'actifs nets, elle a procédé à une première hausse de ses taux directeurs de 50 points de base en juillet, suivie d'une seconde hausse en septembre.

Dans ce contexte, les taux longs sur les marchés financiers se sont vivement redressés depuis le début de l'année. Encore légèrement négatifs en 2021, les taux à 10 ans oscillent entre 2 et 4 % entre les Etats.

### 1.3 Le contexte national

En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique. 2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de 6%.

Le gouvernement en 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambées des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques. Il table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023. Cependant, cette projection de croissance est à ce jour incertaine et ne tient pas compte des récentes évolutions conjoncturelles. L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) établit notamment des projections à 7,56 % de taux de chômage pour le quatrième trimestre 2022 et à 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient être toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation en 2023 sera encore en progression, tout comme la revalorisation des contrats de prestations, d'achat de gaz ou d'électricité. Le conflit en Ukraine n'a fait qu'accentuer les difficultés financières des collectivités territoriales qui subissent de plein fouet l'impact de l'inflation, en particulier sur les dépenses énergétiques. La hausse des prix de l'énergie affecte aussi bien la situation financière que le fonctionnement de l'ensemble des services publics. L'inflation concerne aussi tous les biens et services, notamment par exemple, celui des denrées alimentaires dont les coûts ont augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 45 % par rapport au marché passé en août 2021.

### 1.4 La loi de finances

La loi de Finances pour 2023, publié au journal officiel le 31 décembre 2022, contient nombre de mesures en lien direct avec les finances locales.

- Suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :  
La CVAE sera réduite de moitié en 2023, puis entièrement supprimée en 2024.  
Dès 2023, les communes et leurs intercommunalités ne recevront plus de CVAE et seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à une moyenne des montants de CVAE sur 3 ans.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :  
La faculté de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne sera plus seulement réservée aux communes appartenant à une zone d'urbanisation

continue de plus de 50 000 habitants. La publication du décret fixant la liste des nouvelles communes éligibles est finalement retardée. La mise en œuvre du dispositif de majoration est repoussée à 2024.

- Revalorisation des bases d'imposition :  
Fixée à 7,1% et en même temps revalorisation du coefficient correcteur.
- Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement :  
Après 12 années de gel ou de baisse, l'Etat engage 320 millions supplémentaires.
- Filet de sécurité énergétique :  
Mis en place à destination des collectivités les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie et qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 15 %.
- Amortisseur électricité pour les collectivités qui paient plus de 180 €/Mwh :  
Prise en charge de 50% des surcoûts au-delà des 180 € jusqu'à 500 €.

## 2. L'analyse financière rétrospective 2020-2022 – Budget principal

### 2.1 Section de fonctionnement

#### 2.1.1 Les recettes

##### Evolution des recettes de fonctionnement 2020 - 2022

Type de recettes	2020	2021	2022
Atténuation de charges (013)	90 497 €	42 236 €	109 361 €
Produits de services (70)	357 298 €	394 997 €	403 745 €
Impôts et taxes (73)	3 219 007 €	3 050 086 €	3 348 419 €
Dotations, participations et subventions (74)	1 425 501 €	1 728 312 €	1 729 318 €
Revenus des immeubles (75)	356 580 €	392 845 €	484 240 €
Produits financiers (76)	0 €	0 €	482 €
Produits exceptionnels (77)	35 267 €	63 321 €	348 962 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 484 150 €</b>	<b>5 671 798 €</b>	<b>6 424 527 €</b>
Opérations d'ordre (042 & 043)	2 188 €	2 049 €	8 945 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>5 486 338 €</b>	<b>5 673 847 €</b>	<b>6 433 472 €</b>

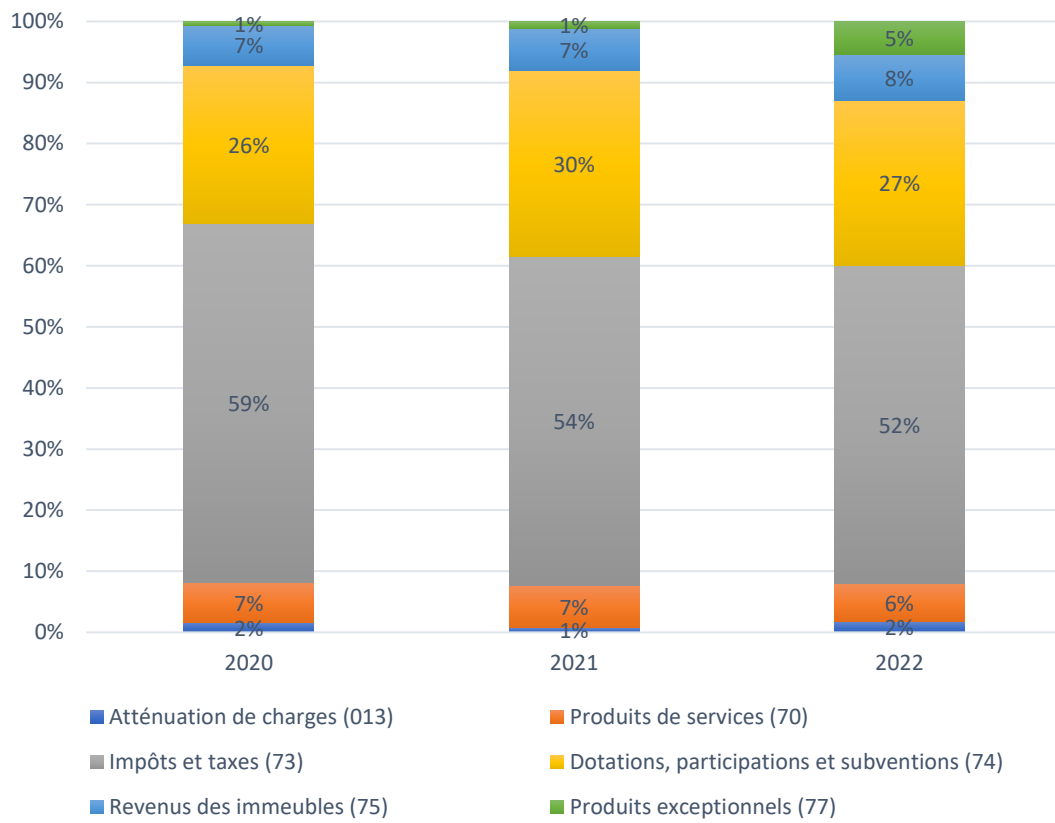
La hausse de 14% des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022 s'explique par le produit des ventes de l'ancienne gendarmerie et du logement impasse Rivoli pour un montant de 310 000 € (chapitre 77), par la perception d'une année complète des loyers de la maison de santé (chapitre 75) et par une augmentation du produit des jeux du casino (chapitre 73) en détail ci-dessous.

##### Recettes perçues sur les produits des jeux 2019 - 2022

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>Produits des jeux</b>	573 118 €	322 428 €	262 869 €	480 176 €

Ces recettes, prévisionnellement budgétées en début d'année 2022 à hauteur de 70% des recettes 2019, ont finalement atteint 83,7 %

## Répartition des recettes 2020-2022





## 2.1.2 Les dépenses

Le tableau suivant présente les dépenses de fonctionnement réparties par chapitre.

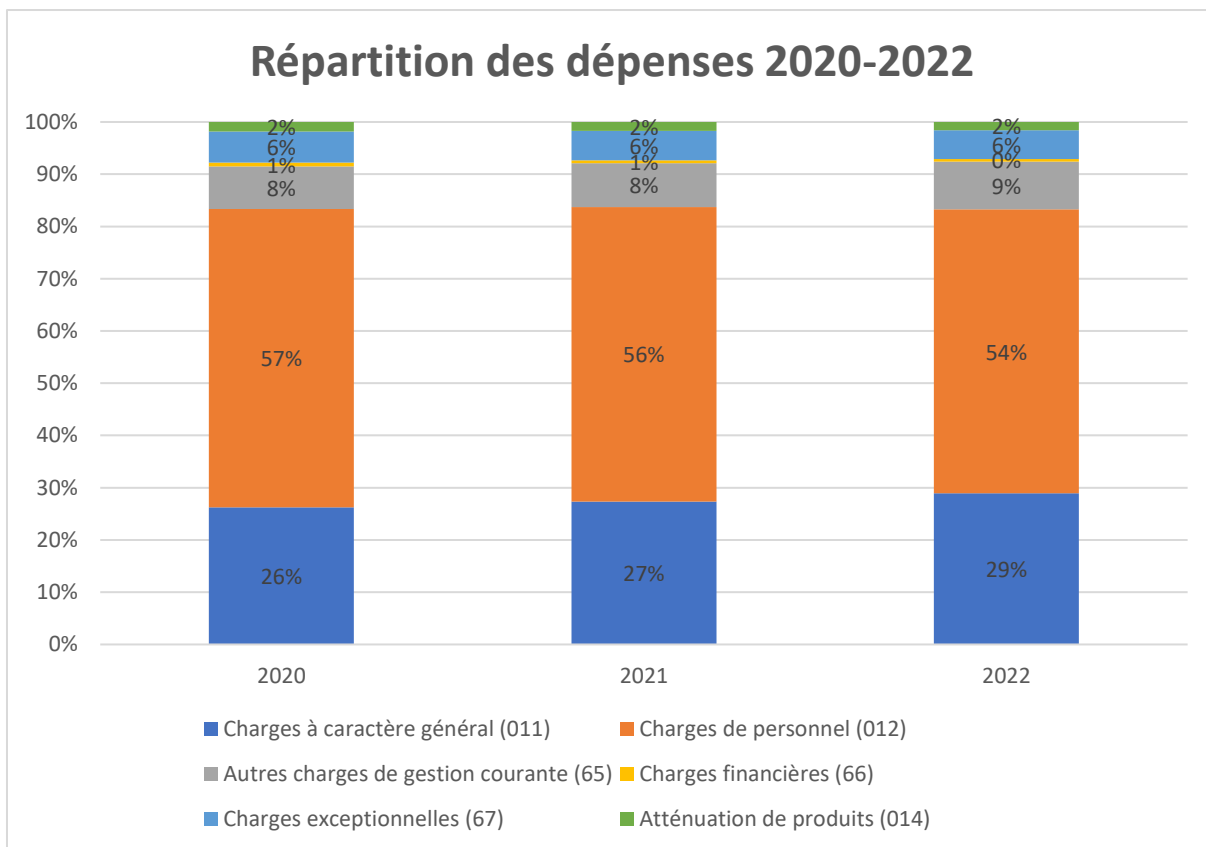
### Evolution des dépenses de fonctionnement 2020 - 2022

Type de dépenses	2020	2021	2022
Charges à caractère général (011)	1 291 978 €	1 399 941 €	1 715 882 €
Charges de personnel (012)	2 810 578 €	2 931 278 €	3 225 595 €
Autres charges de gestion courante (65)	402 697 €	437 577 €	543 919 €
Charges financières (66)	35 081 €	32 027 €	27 758 €
Charges exceptionnelles (67)	292 125 €	295 089 €	328 802 €
Atténuation de produits (014)	91 161 €	88 268 €	93 327 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 923 620 €</b>	<b>5 184 180 €</b>	<b>5 935 283 €</b>
Opérations d'ordre (042 & 043)	226 718 €	202 212 €	507 940 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 150 338 €</b>	<b>5 386 392 €</b>	<b>6 443 223 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté principalement en raison :

- de l'inflation et de la hausse des prix des fluides, charges à caractère général au chapitre 011, (à elle seule, l'augmentation des coûts des fluides représente entre 2021 et 2022, 128 917 € soit + 112 000 € réalisé par rapport au budgété 2022).
- des augmentations du SMIC, du point d'indice et de l'indemnité inflation pour ce qui concerne les charges de personnel au chapitre 012, (soit un peu plus de 64 000 €)
- d'un abondement complémentaire au CCAS en cours d'année et d'un niveau d'attribution de subventions qui se rapproche de celui de l'année 2019 pour les autres charges du chapitre 65,
- de la hausse des intérêts d'emprunt suite au solde de l'emprunt à court terme de la maison de santé au chapitre 66,
- de l'annulation des pénalités de retard titrées en 2017 en lien avec le marché de téléphonie intégrée aux charges exceptionnelles du chapitre 67.

Enfin, concernant les opérations d'ordre de la section, s'ajoutent aux amortissements les cessions précédemment citées en recettes.

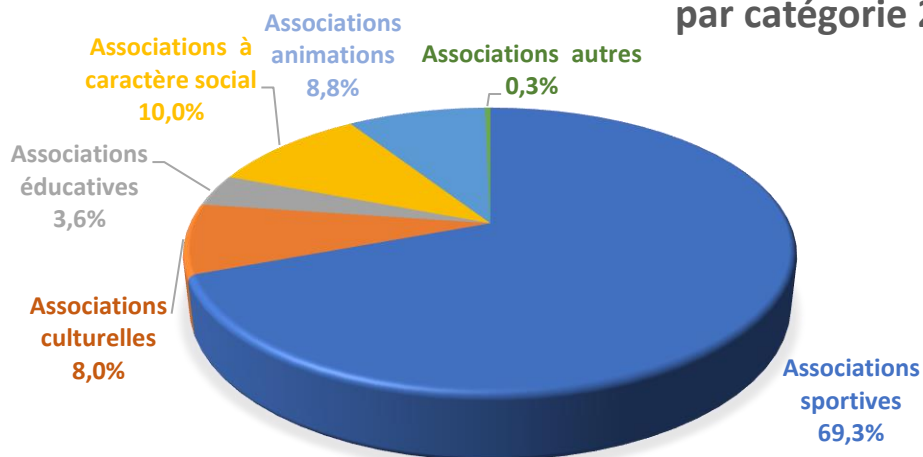


#### Focus sur les subventions aux associations

Evolution du montant attribué aux subventions à destination des associations 2019 - 2022

	2019	2020	2021	2022
<b>Subventions aux associations</b>	171 152 €	82 246 €	93 960 €	136 710 €

#### Répartition des subventions par catégorie 2022



## 2.2 Section d'investissement

### 2.2.1 Les recettes

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des dernières subventions perçues pour la construction de la maison de santé, du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et des cessions (opérations d'ordre).

#### Recettes d'investissement 2022

Type de Recettes	2022
Dotations, fonds divers et réserves (10)	178 371 €
Subventions d'investissements (13)	588 624 €
Emprunts et dettes assimilés (16)	0 €
Autres immobilisations financières (27)	5 882 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>772 877 €</b>
Opérations d'ordre (040)	507 940 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 280 817 €</b>

### 2.2.2 Les dépenses

Pour rappel, les dépenses d'investissement sont constituées majoritairement par les achats de biens mobiliers destinés à l'équipement des services (chapitre 21) et par les travaux de construction immobilière ou de rénovation importante sur le patrimoine existant (chapitre 23).

En 2022 :

- Chapitre 20 : sont comptabilisés l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gendarmerie et l'achat de logiciels, comme celui dédié à la mensualisation de la facturation de cantine.
- Chapitre 21 : l'augmentation des dépenses s'explique par l'achat de l'ancienne poste pour un montant de 244 108,75 €.
- Chapitre 23 : les dépenses concernent les derniers règlements afférents à la construction de la maison de santé.

#### Evolution des dépenses d'investissement 2020-2022

Type de dépenses	2020	2021	2022
Dotations et fonds divers (10)	1 500 €	1 973 €	0 €
Subventions d'investissement (13)	0 €	0 €	0 €
Emprunts et dettes (16)	671 067 €	887 704 €	746 580 €
Immobilisations incorporelles (20)	1 080 €	14 457 €	15 248 €
Subventions d'équipement versées (204)	2 934 €	0 €	16 817 €
Immobilisations corporelles (21)	83 112 €	114 242 €	356 906 €
Immobilisations en cours (23)	907 956 €	940 469 €	93 643 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 667 649 €</b>	<b>1 958 845 €</b>	<b>1 226 194 €</b>
Opérations d'ordre (040 + 041)	7 512 €	3 449 €	8 945 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 675 161 €</b>	<b>1 962 294 €</b>	<b>1 238 139 €</b>

## 2.3 Résultat du budget principal

### Résultats 2022 du budget principal

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement 2022	6 443 223,06 €
Recettes de fonctionnement 2022	6 433 472,57 €
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022</i>	<b>- 9 750,49 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	882 145,44 €
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>872 394,95 €</b>
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement 2022	1 238 139,14 €
Recettes d'investissement 2022	1 280 817,37 €
<i>Résultat d'investissement de l'exercice 2022</i>	<b>42 678,21 €</b>
Résultat d'investissement antérieur reporté	90 856,21 €
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>133 534,42 €</b>

### Restes à réaliser 2022

RESTES A REALISER	
Restes à réaliser 2022 en dépenses	112 659,12 €
Restes à réaliser 2022 en recettes	0
<b>Solde des restes à réaliser 2022</b>	<b>- 112 659,12 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>893 270,25 €</b>

On peut constater l'effet des augmentations cumulées des coûts des fluides (+129 000 €) et des charges de personnel (point d'indice et SMIC, + 64 000 €) sur le résultat de fonctionnement.

## 2.4 Fonds de roulement

### Evolution du fonds de roulement 2018 - 2022

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	56 307 €	717 609 €	- 416 631 €	- 299 763 €	32 927 €
<b>Fonds de roulement reporté</b>	907 616 €	963 923 €	1 681 532 €	1 264 901 €	965 138 €
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	963 923 €	1 681 532 €	1 264 901 €	965 138 €	998 065 €

Le fonds de roulement en fin d'exercice ou le résultat de clôture nous permet d'appréhender nos réserves ou nos marges de manœuvres financières pour les années suivantes.

### 3. Les orientations budgétaires 2023

La priorité pour l'année 2023 est donnée aux travaux de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie et au programme « petites villes de demain » avec ses premières études énergétiques/thermiques sur les bâtiments communaux et d'urbanisme pour la revitalisation du cœur de ville.

#### 3.1 Section de fonctionnement

##### 3.1.1 Prévisions de recettes

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature et dépendent de la loi des Finances.

##### a. Chapitre 70 « Produits de service »

La seule marge de manœuvre sur les recettes de ce chapitre est les éventuelles évolutions des tarifs pour les produits directement impactés par l'inflation (denrées alimentaires, fluides..).

##### b. Chapitre 73 « Impôts et taxes »

##### ∞ Impôts directs locaux

Pour rappel, depuis 2018 les bases des valeurs locatives sont revalorisées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation conformément au code général des impôts, augmentation qui s'élève à 7,1%. L'effet de cette revalorisation est néanmoins atténué par l'application d'un coefficient correcteur. Au final, avec cette revalorisation, l'accroissement net des recettes des impôts directs locaux correspond à plus de 2,7%.

##### ∞ Dotation de solidarité communautaire

En 2023, la dotation versée par la communauté de communes qui restera stable.

##### ∞ Fonds national de garantie individuelle des ressources

Par arrêté préfectoral, le montant de ce fonds est maintenu en 2023 (423 151 €).

##### ∞ Prélèvement sur les produits des jeux (7323 et 7364)

L'évolution favorable 2022 des recettes sur les jeux permet de proposer une prévision 2023 sur la base d'environ 85% des recettes 2019 soit 487 000 €.

##### c. Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »

Resteraient stables en 2023 la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire + dotation de la solidarité rurale), les compensations de l'Etat (péréquation et exonérations des impôts locaux) et la dotation pour les titres sécurisés.

d. Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Les recettes principales enregistrées au chapitre 75 sont les revenus des immeubles. A noter en 2023 :

- Un logement transformé en logement de fonction pour nécessité de service (gymnase Nallet)
- Locaux vacants du Trésor Public

e. Synthèse des principales recettes escomptées

Prévision comparée des recettes de fonctionnement pour 2023

Type de Recettes	2022	2023
Produits des services du domaine et ventes (70)	403 745 €	468 000 €
Impôts et taxes (73)	3 348 420 €	3 386 682 €
Dotations subventions et participations (74)	1 729 317 €	1 709 860 €
Autres produits de gestion courante (75)	484 920 €	545 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 966 402 €</b>	<b>6 182 542 €</b>

Sous réserve des compensations de l'Etat et de l'état 1259 (notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales), sans augmentation des taux de fiscalité locale, les recettes pour l'année 2023 augmentent légèrement de +3,6%.



### 3.1.2 Prévisions de dépenses

Toutes les lignes de dépenses ont fait l'objet d'un examen méticuleux et drastique pour les limiter au strict nécessaire. Cela repose sur une action forte de maîtrise des dépenses d'énergie notamment.

#### a. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le contexte économique évoqué précédemment impacte directement les charges à caractère général du chapitre 011, notamment les fluides, les carburants et l'alimentation avec une prévision d'augmentation contenue à 10%.

#### b. Chapitre 012 – Charges du personnel

Pour rappel en 2022, les dépenses de personnel représentent 54,3 % des dépenses réelles de fonctionnement) et 50,06 % du budget de fonctionnement 2022 toutes opérations confondues.

Néanmoins les dépenses du chapitre 012 ont augmenté en 2022 de 9,12 % par rapport au réalisé 2021. Cette augmentation s'explique par les mesures collectives gouvernementales (SMIC, point d'indice, inflation) mais aussi par le recrutement d'un chargé de mission « Petites Villes de Demain », la rémunération sur une année complète de la direction du pôle technique, le recrutement d'un maçon, des remplacements conséquents (2 postes en cuisine notamment), la revalorisation du Complément Indemnitaire Annuel et le changement d'imputation demandé par le SGC Fécamp du règlement de la surveillance de baignade (auparavant imputé au chapitre 011).

Pour 2023, l'estimation du chapitre 012 s'élève à 3 354 839 € avec la prise en compte notamment des conséquences des augmentations du SMIC et du point d'indice sur l'année complète, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de l'évolution professionnelle des agents (avancements d'échelon, avancements de grade et éventuelles promotions internes selon les listes d'aptitude qui seront fixées par le centre de gestion) et de la création en fin d'année 2022 d'un poste de chargé d'animation.

#### c. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Bien que l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations soit proposée en diminution de 15 000 €, d'autres charges viennent augmenter ce chapitre :

- L'augmentation de la contribution au collège, également impacté par la hausse du point d'indice de la fonction publique et du coût des fluides.
- La régularisation de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame de Bon Port :

Selon les dispositions de l'article L.442-5, "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public".

Après une régularisation partielle en 2022, le montant appliqué pour les élèves valeriquais de l'école Notre Dame de Bon Port est toujours en deçà du coût de fonctionnement moyen relatif à l'externat des écoles publiques, soit 800 € par rapport aux 1 500 € du coût des charges par élève dans nos écoles publiques. Pour information, la revalorisation 2022 s'est élevée à 8 686 € sur la base de 43 élèves.

La régularisation se poursuit en 2023 pour atteindre 900 € par élève valeriquais (35 : données de NDBP du 08/02/23).

#### d. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

D'ores et déjà à ce jour, une dépense est à prendre en compte : le remboursement d'une partie de la compensation sur les recettes fiscales et domaniales perçues fin 2021, soit 22 875 € sur 39 919 €.

#### e. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Dans l'objectif de fiabiliser les résultats de fonctionnement de la ville sera mise en place cette année une provision pour dépréciation des créances douteuses. Une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficultés de recouvrement ou dès lors qu'elle a fait l'objet d'une contestation sérieuse. Il est envisagé d'évaluer le montant de cette provision en appliquant un taux forfaitaire de 15% aux restes à recouvrer antérieurs à 2021 et constatés au 31 décembre 2022, soit 4 500 €.

f. Synthèses des principales dépenses

Prévision comparée des principales dépenses de fonctionnement pour 2023

Type de Dépenses	2022	2023
Charges à caractère général (011)	1 715 882 €	1 809 614 €
Charges de personnel (012)	3 225 596 €	3 354 839 €
Atténuations de produits (014)	93 327 €	89 500 €
Autres charges de gestion courante (65)	543 919 €	526 390 €
Charges financières (66)	27 758 €	26 316 €
Charges exceptionnelles (67)	328 802 €	314 000 €
Provisions pour créances douteuses (68)	0 €	4 500 €
Opérations d'ordre (042)	507 939 €	213 063 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 443 223 €</b>	<b>6 333 722 €</b>

3.1.3 Perspectives

Compte-tenu des charges de fonctionnement, le budget 2023 est contraint. Néanmoins, les décisions et actions menées dans les mois prochains permettent d'envisager pour l'avenir des perspectives plus favorables :

- Diminution des dépenses de fonctionnement engendrée par la fusion des écoles et la restructuration interne des services subséquente,
- Augmentation annuelle du loyer des logements de la gendarmerie à échéance des travaux.

### 3.2 Endettement de la collectivité

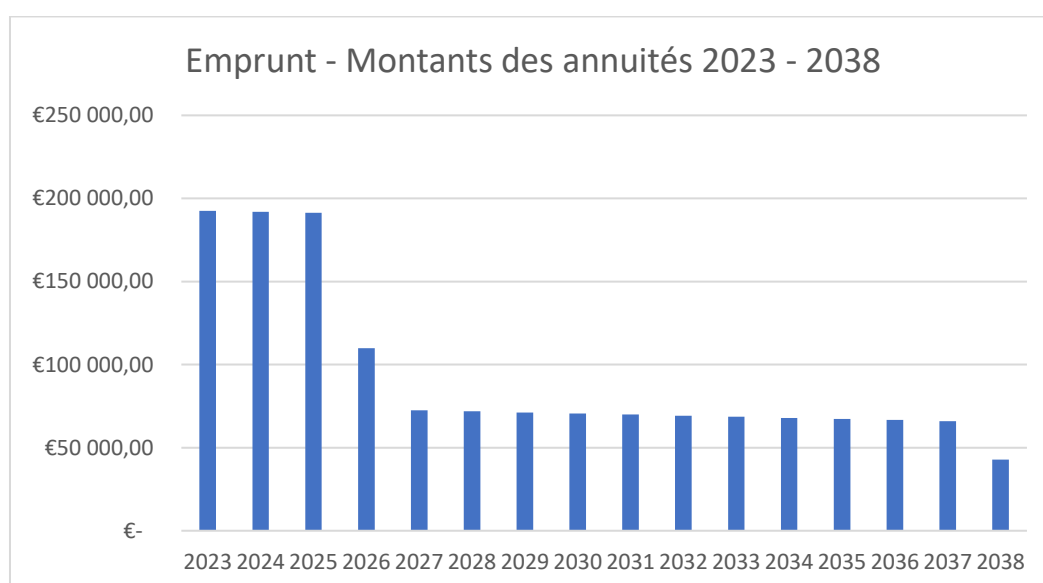
L'encours de la dette à moyen et à long terme au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élève à 1 365 018 € pour 4 emprunts :

- Emprunt globalisé 1ere tranche pour le financement des rénovations des restaurants scolaires, des vitraux de la Chapelle et pour les travaux du front de mer (2010)
- Emprunt globalisé 2ème tranche pour le financement des travaux du front de mer (2010)
- Emprunt maison médicale (2018)
- Emprunt maison médicale (2021)

A noter que le remboursement de l'emprunt de la maison médicale est couvert en totalité par les loyers perçus.

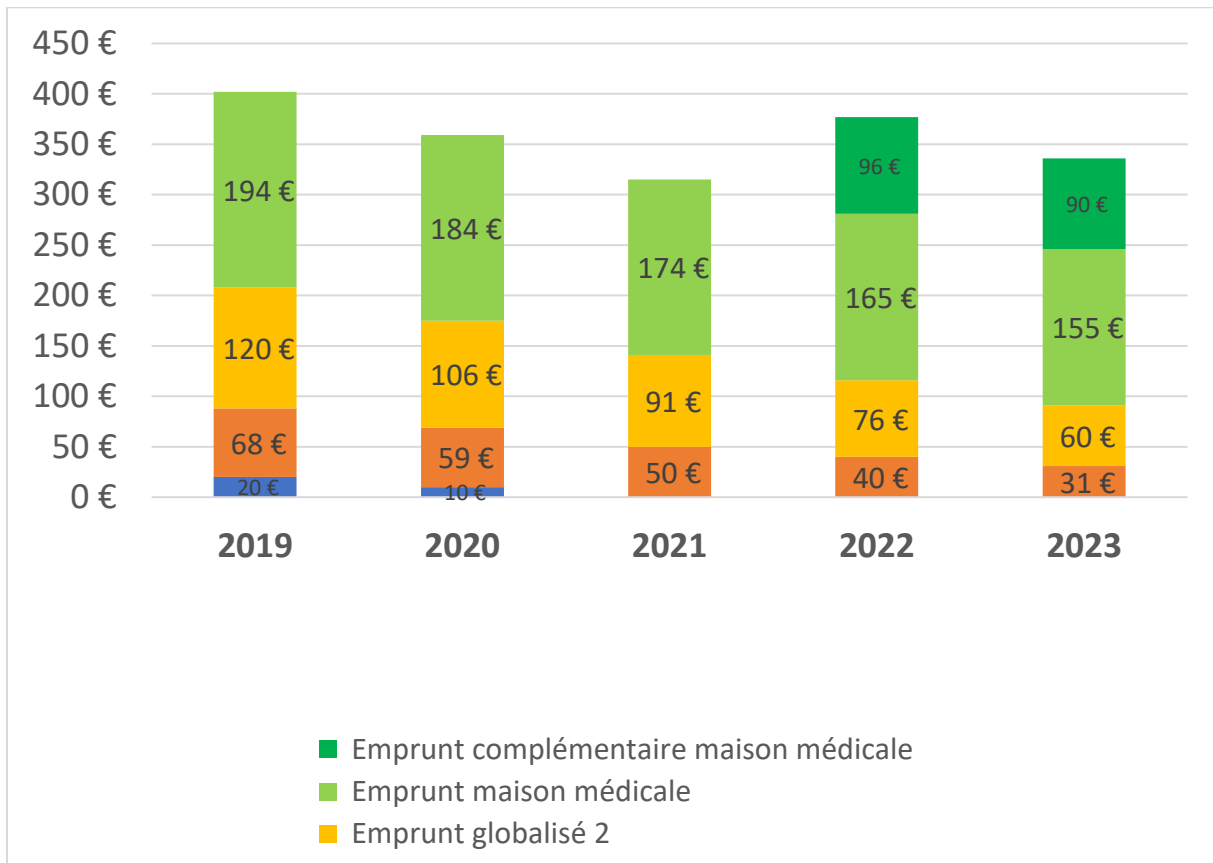
Le montant des annuités d'emprunt s'élève pour l'année 2022 à :

Objet de l'emprunt	Date dernière annuité	Montant emprunté	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Annuité des intérêts	Annuité du capital
<b>Emprunt globalisé 1</b>	15/12/2025	524 000 €	125 341 €	3 464 €	40 482 €
<b>Emprunt globalisé 2</b>	15/04/2026	878 000 €	242 905 €	6 853 €	66 711 €
<b>Emprunt maison médicale</b>	01/08/2038	800 000 €	630 000 €	9 963 €	40 000 €
<b>Emprunt complémentaire maison médicale</b>	10/05/2038	400 000 €	366 772 €	2 760 €	22 366 €
<b>Total</b>		<b>2 602 000 €</b>	<b>1 365 018 €</b>	<b>23 040 €</b>	<b>169 559 €</b>



### Les caractéristiques de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Durée résiduelle d'encours : 15 ans 9 mois
- Encours de la dette / Epargne brute : 3,5 ans
- Annuités / recettes de fonctionnement<sup>1</sup> : 2,99 %
- Encours de la dette / recettes de fonctionnement<sup>1</sup> : 21,24 %
- Intérêts / dépenses de fonctionnement<sup>1</sup> : 0,39 %



Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 336 €/habitant<sup>2</sup>  
(moyenne de la strate : 882 €/habitant<sup>3</sup>)

<sup>1</sup> Recettes/Dépenses réelles de fonctionnement perçues en 2022

<sup>2</sup> Population INSEE : 4 068 habitants

<sup>3</sup> Source : Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance

### 3.3 Section d'investissement

#### 3.3.1 Les projets identifiés

L'investissement principal de l'année 2023 concerne les travaux de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie.

Outre ce projet prioritaire s'ajoutent :

- Les actions nécessaires à la propreté de la ville,
- Les jeux d'enfant du front de mer,
- Le regroupement des écoles,
- L'acquisition d'un véhicule pour le service voirie,
- Le renouvellement de matériel informatique, notamment dans les écoles primaires,
- Dotation annuelle des besoins évalués par les services,
- Dotation annuelle provisionnelle pour d'autres projets, notamment l'élaboration de plans de gestions, forestier et différenciées (espaces verts, cimetière).

S'imposent aussi à la collectivité d'autres dépenses d'investissement comme par exemple les extensions de réseaux (restes à réaliser 2022) ou la participation au renforcement des épis évaluée à 11 000 €.

#### 3.3.2 Le financement

Cette année, pour financer la section d'investissement, il est nécessaire de prévoir au budget primitif un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 200 000 €. Ce virement pourra être compensé par le produit de vente de biens immobiliers.

#### 3.3.3 Le plan pluriannuel

Le plan pluriannuel d'investissement présenté ci-après est un outil visant à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités de la collectivité.

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2026

		2023	2024	2025	2026
<b>RAR 2022 + emprunts + dépenses obligatoires (épis)</b>		<b>294 218 €</b>			
1	Gendarmerie	689 120 €	1 108 092 €	38 436 €	- €
2.1	Jeux front de mer	84 000 €	- €	- €	- €
2.1	Projets espaces verts - Gestion différenciée	7 128 €	24 000 €	- €	- €
2.1	Véhicules	42 000 €	30 000 €	24 000 €	- €
2.1	Projets/ Etudes PVD	147 600 €	36 000 €	- €	- €
2.1	Petits équipements services	11 900 €	- €	- €	- €
2.1	Tableau Maignan et autres œuvres	10 800 €	- €	- €	- €
2.1	Restaurant scolaire - équipements	38 500 €	- €	- €	- €
2.1	Matériel services techniques	36 600 €	- €	- €	- €
2.1	Regroupement maternelles	4 400 €	- €	- €	- €
2.1	Remplacement des gardes de corps pataugeoire	17 520 €	18 000 €	18 000 €	- €
2.2	Remplacement des gardes de corps entre jardin des mers et casino	13 800 €	- €	- €	- €
3.1	Mobilier classes	6 000 €	6 000 €	- €	- €
3.1	Matériel informatique scolaire dont portable RASED	12 000 €	12 000 €	- €	- €
3.1	Matériel pédagogique écoles + RASED	3 800 €	- €	- €	- €
4.1	Logiciel secrétariat	6 000 €	- €	- €	- €
4.1	Matériel informatique	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
4.1	Logiciel cimetière	12 600 €	- €	- €	- €
4.1	Etude lutte contre cyber attaque et matériel	3 600 €	24 000 €	- €	- €

## 3.3.4 Prospective 2023

<b>PROSPECTIVE 2023 PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Projection 2023</b>
Charges courantes (011)	1 715 881,87	1 809 614,00
Charges de personnel (012)	3 225 595,56	3 354 839,00
Autres charges (65)	543 918,94	526 390,00
<b>Charges de fonctionnement (-)</b>	<b>5 485 396,37</b>	<b>5 690 843,00</b>
Produits des services et du domaine (70)	403 744,72	468 000,00
Impôts et taxes (73)	3 348 418,58	3 386 682,00
Dotations et participations (74)	1 729 317,59	1 709 860,00
Autres produits (75)	484 240,97	545 000,00
<b>Produits de fonctionnement (+)</b>	<b>5 965 721,86</b>	<b>6 109 542,00</b>
<b>Excédent brut courant</b>	<b>480 325,49</b>	<b>418 699,00</b>
Charges exceptionnelles (67)	328 801,83	314 000,00
<b>Charges exceptionnelles (-)</b>	<b>328 801,83</b>	<b>314 000,00</b>
Produits exceptionnels (77)	348 962,44	190 000,00
<b>Produits exceptionnels (+)</b>	<b>348 962,44</b>	<b>190 000,00</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>500 486,10</b>	<b>294 699,00</b>
Intérêts de la dette (66)	27 757,97	23 040,00
<b>Intérêts de la dette nouvelle</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>472 728,13</b>	<b>268 659,00</b>
Capital de la dette (16)	166 083,83	169 559,22
<b>Capital de la dette nouvelle</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>306 644,30</b>	<b>88 099,78</b>
Recettes d'investissement internes (+)	766 995,06	119 603,90
FCTVA (10222)	173 014,79	73 908,06
Subventions d'équipement (13)	588 623,93	40 695,84
Taxe d'aménagement (10226)	5 356,34	5 000,00
<b>Recettes d'emprunt (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>220 000,00</b>
Report d'excédent (année N-1)	973 001,65	1 005 929,37
<b>Programme d'investissement (-)</b>	<b>482 613,98</b>	<b>900 000,00</b>
<b>Equilibre général</b>	<b>1 564 027,03</b>	<b>533 633,05</b>
<b>Programme d'investissement</b>	<b>482 613,98</b>	<b>900 000,00</b>
Capital Restant Dû en début de période	1 531 102,00	1 365 018,00
<b>Capital Restant Dû avec dette nouvelle</b>	<b>1 531 102,00</b>	<b>1 585 018,00</b>
<b>Encours de la dette/Epargne brute Ratio KLOPFER</b>	<b>3,24 ans</b>	<b>5,90 ans</b>

emprunt à court terme  
de 580 495,93 € déduit



## 4. Le budget annexe

### 4.1 – Le nouveau conventionnement

Le Rayon Vert signe cette année pour 4 ans un nouveau conventionnement d'Intérêt National « Art en Territoire », élaboré par son nouveau directeur qui a articulé le projet artistique autour des grands axes suivants :

- Une programmation pluridisciplinaire riche, éclectique, accessible et exigeante, tant au sein du Théâtre qu'en hors-les-murs en y associant un maximum de partenaires (danse, théâtre, cirque, musique et des formes artistiques) ;
- Un accompagnement à la création (résidences et coproductions) ainsi qu'un soutien à la diffusion (préachats) et à l'émergence (festival En Attendant l'Eclaircie) au niveau régional et national ;
- Une politique d'action artistique et de médiation culturelle.

Ce projet s'appuie sur la diffusion de 25 à 30 spectacles par saison soit environ 50 levers de rideaux, en moyenne, dont 5 à 6 spectacles présentés « hors les murs » pour un minimum de 10 représentations sur le territoire intercommunautaire. Seront privilégiées les écritures contemporaines sans pour autant écarter des pièces de répertoire actualisées dans leur forme dont les dramaturgies, les scénographies, les chorégraphies interrogent l'actualité ou la société, traitent de questions sociales et sociétales et proposent des images de la vie quotidienne (les amours, les désamours, le voyage, les histoires de familles, l'enfance, la vieillesse, les confessions, le vivre ensemble, les joies, les peines...). De plus, Le Rayon Vert s'inscrit pleinement dans une démarche de droits culturels (égalité femmes-hommes, équité territoriale, accessibilité et inclusion des publics).

## 4.2 – Le budget

Le budget du Rayon Vert est financé par la ville de Saint Valery en Caux principalement et les signataires du conventionnement, la DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre.

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour l'année 2022 du budget annexe du Rayon Vert et montre les difficultés d'équilibre.

### Résultats 2022

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement 2022	689 359,73 €
Recettes de fonctionnement 2022	685 346,22 €
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022</i>	<b>- 4 313,51 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	69 225,39 €
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>64 911,88 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement 2022	36 839,77 €
Recettes d'investissement 2022	30 621,71 €
<i>Résultat d'investissement de l'exercice 2022</i>	<b>- 6 218,06 €</b>
Résultat d'investissement antérieur reporté	23 493,22 €
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>17 275,16 €</b>

Les dépenses et recettes sont supérieures aux années précédentes en raison du report d'un certain nombre de spectacles sur 2022 après la crise du COVID 19. Le résultat est légèrement déficitaire malgré l'obtention d'une subvention supplémentaire de 20 000 € par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

### Perspectives 2023

Maintien des subventions de la communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et de la Ville respectivement à hauteur de 70 000 € et 291 000 €.